



## 2S2C : la territorialisation de l'école et le désengagement de l'Etat s'accroissent !

Alors que le gouvernement a rouvert les établissements scolaires depuis le 11 mai, sans tests de dépistage systématique, sans masques FFP2, en faisant appliquer localement un protocole sanitaire inapplicable, il continue avec la loi d'urgence sanitaire la destruction des services publics, notamment en renforçant la territorialisation de l'école.

En effet, sous prétexte de l'afflux d'élèves à partir du 2 juin, tant dans le 1<sup>er</sup> que dans le 2<sup>nd</sup> degré, le ministre de l'Education Nationale vise à mettre en place le protocole « *sport, santé, culture et civisme* » (2S2C), publié le 8 mai, qui doit permettre « *d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs en proposant d'encadrer une activité physique et sportive.* »

Jusqu'à présent présenté comme un moyen temporaire, ce protocole est un dispositif périscolaire qui prévoit de confier à des animateurs payés par les communes des groupes d'élèves (15 au maximum) pour faire du sport ou des activités artistiques ou culturelles. Cela sur le temps scolaire en lieu et place des cours.

Devant le Sénat, Blanquer avait précisé qu'il fallait « penser une place supplémentaire du sport et de la culture à l'école » et que cette « contrainte forte peut nous amener à une évolution positive car on avait déjà l'objectif de développer la place du sport et de la culture. Ce qui préfigure cela c'est le 2S2C ».

Expliquant que "Nous avons à imaginer cette école nouvelle", Blanquer profite ainsi de la crise sanitaire pour tenter de mettre en place ce que la loi Peillon et la réforme des rythmes scolaires n'avaient pu qu'initier, se heurtant à la résistance des personnels : le désengagement de l'Etat par le renforcement de l'autonomie des écoles et le renvoi de la gestion de celles-ci aux collectivités locales.

Remplacer les professeurs titulaires recrutés à bac + 5 par des éducateurs sportifs recrutés au niveau bac, voire « *des personnes bénévoles (parents, ...)* », obéit aussi à une logique budgétaire évidente d'économie au détriment de l'instruction et de l'Ecole républicaine.

Allant plus loin que la réforme des rythmes scolaires, la volonté de Blanquer et du gouvernement est de réaménager le temps scolaire en externalisant des enseignements à la charge des collectivités territoriales avec comme conséquences de supprimer les enseignements des cours d'EPS et d'arts (au sens large). La mission régaliennne d'Education serait aussi assurée par le local, détruisant ainsi le cadre national de l'Ecole.

Pour l'Etat, dans sa logique budgétaire, cela permettrait aussi d'accueillir des groupes plus réduits d'élèves sans créer de postes.

La territorialisation de l'école, c'est ça le « *nouveau système* » Blanquer dès la rentrée de septembre 2020.

Ces mesures sont à mettre en relation avec la formation commune aux enseignants et ATSEM qui se met en place en maternelle sous l'égide des collectivités territoriales, avec la proposition de loi sur la direction qui transforme le directeur en véritable contremaître local d'une école devenue autonome et dirigée par un conseil d'école qui « décide » (art 1er de la proposition de loi) là où, aujourd'hui, il « donne son avis ».

**Pour le SNUDI FO, il n'est pas possible d'accepter encore le désengagement de l'Etat. Nos revendications ne sont pas confinées et doivent être entendues !**

**C'est pourquoi il exige :**

- le retrait du protocole 2S2C,
- l'abrogation de la loi d'urgence sanitaire,
- le maintien du cadre national de l'Education,
- l'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires.

Le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir pour faire valoir ces revendications.

Montreuil, le 26 mai 2020